

Publié le 11 septembre 2012

L'Iso 26000 pour Sipéa Habitat

Engagée depuis 2008 dans une démarche RSE ambitieuse, Sipéa Habitat a obtenu cette année une nouvelle reconnaissance avec la norme Iso 26000. Première Epl immobilière à être labellisée, elle devient également l'un des trois premiers bailleurs sociaux de l'hexagone à l'obtenir.



La validation par l'Afnor de la norme Iso 26000 n'est pas le fruit du hasard. Elle est, pour [Sipéa Habitat](#), l'aboutissement d'un processus qui a débuté il y a 5 ans avec une démarche RSE. La responsabilité sociale des entreprises est devenue depuis une dimension clé dans l'évolution de la Sem immobilière qui en a fait un axe stratégique. « Nous considérons, avec le président Jean-François Macaire, que c'est un véritable engagement de la gouvernance de l'entreprise qui, par la qualité du dialogue social avec les parties prenantes – locataires, financeurs, partenaires sociaux, fournisseurs, salariés... – met en œuvre au quotidien tous les principes du développement durable qu'il soit économique, sociétal ou environnemental », explique Gérard Gorgette, directeur général de Sipéa Habitat.

Parmi ses objectifs affichés : trouver les solutions innovantes les plus efficaces, en matière d'énergie comme de matériaux, tout en maîtrisant les aspects économiques et sociétaux, « pour développer des logements sociaux à la fois agréables à vivre, performants et accessibles », précise Gérard Gorgette. Cette dynamique originale avait déjà permis à la Sem d'obtenir une reconnaissance européenne en 2010 avec le label Discerno.

Des points à pérenniser ou à améliorer

Après une évaluation par des experts de l'Afnor, un document de 90 pages a été remis en février

2012 à la Sem, officialisant l'obtention au niveau « maturité » de l'Iso 26000, et détaillant les points à pérenniser et ceux à améliorer. Un suivi sera ensuite effectué 18 mois plus tard, puis tous les trois ans, pour vérifier la pérennité de l'engagement de l'entreprise.

Si le label valorise aujourd'hui le travail en matière de RSE accompli depuis 2008, il conforte également la Sem dans son activité de pionnier pour un habitat innovant, adapté aux exigences du XXI^e siècle, et au service des habitants. « Selon une étude que nous avons réalisée sur un échantillon représentatif de 400 logements, 3 à 5 % des foyers sont aujourd'hui à la limite de la précarité énergétique, confie le directeur général de la Sem. Si rien n'est fait, ce chiffre pourrait atteindre les 80 % d'ici à 20 ans avec les hausses attendues du coût de l'énergie ».

Par Marie-Anne RAMAZZINA